



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL
COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE
COMPETITIONS



PROTOCOLE SANITAIRE ARBITRE SAISON 2021-2022

MESURES SANITAIRES

- Le port du masque et les mesures barrière doivent être obligatoires durant toute leur mission dès l'arrivée au stade.
- Arrivée des arbitres : moins de 2 heures avant le coup d'envoi.
- L'exploitation de la zone vestiaires doit faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger les joueurs et officiels. Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre et munies du Pass Sanitaire doivent pouvoir accéder à cette zone (par exemple le délégués ou les observateurs) mais dans une durée limitée et en respectant les mesures sanitaires.

PASS SANITAIRE

- **La présentation du Pass Sanitaire** est obligatoire pour figurer sur une feuille de match pour toutes les personnes majeures à partir du 10 août 2021, et du 1er octobre 2021 pour les mineurs de 12 à 17 ans comme prévu dans la Loi.
- **Pass sanitaire valide**
- **Le contrôle du Pass sanitaire** se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».
- Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide. Lorsqu'un délégué officiel est nommé sur le match, il supervise cette vérification. **L'arbitre** quant à lui, qu'il soit officiel ou bénévole, **prend connaissance du résultat de cette vérification avant le coup d'envoi.**
- **Lorsqu'un licencié inscrit sur la feuille de match ne présente pas un pass sanitaire valide avant le coup d'envoi, l'arbitre doit lui interdire de participer à la rencontre et le club du licencié concerné doit donc le retirer de la feuille de match.**

Plusieurs situations peuvent alors se produire :

1. L'équipe dispose d'un nombre suffisant de joueurs (8 ou plus) : le match a lieu
2. L'équipe ne dispose plus d'un nombre suffisant de joueurs (moins de 8) : le match n'a pas lieu
3. L'équipe refuse de retirer les joueurs n'ayant pas un pass sanitaire valide : le match n'a pas lieu

Pour les cas 2 et 3, l'arbitre envoie un [rapport disciplinaire](mailto:competitions@lgef.fff.fr) à competitions@lgef.fff.fr et copie à arbitrage@lgef.fff.fr

Un arbitre autorisant un joueur non muni d'un pass sanitaire valide à disputer une rencontre s'expose à une procédure disciplinaire de l'instance à son encontre.

PROTOCOLE AVANT MATCH

- Le remplissage de la FMI se fera après utilisation du gel hydroalcoolique par chaque intervenant avant son utilisation de la tablette. Important : il est proscrit de nettoyer la tablette avec ce gel hydroalcoolique
- L'arbitre ou l'arbitre assistant effectue le contrôle des équipements à l'extérieur (hors de toute zone de rassemblement).
- Entrées et sorties des équipes et officiels
 - Les joueurs d'une même équipe entrent ensemble sur l'aire de jeu. Les joueurs et officiels entrent de manière séquencée sur l'aire de jeu, club recevant en dernier.
 - La cérémonie de salutation entre les entraîneurs, les arbitres et le délégué est supprimée.
 - Le croisement et la poignée de mains entre les acteurs du jeu sont supprimés.